

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 SEPTEMBRE 2023

02 - Objet : TABLEAU DES EMPLOIS MISE A JOUR – CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS

N° Ordre : DE-075-2023

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 13 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : -

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Dominique HANROT, suppléant

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à Mme Evelyne CASEROTTO et M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (2) :

Lasserre : M. Serge PERES, suppléé par M. Dominique HANROT

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ (arrivé à partir du point 05)

Membres absents non excusés (5)

Lavardac : MM Georges BARBARA et Sébastien CRUSSIÈRES

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : M. Marc GELLY

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 46

Absents : 14

- Dont « pour » : 46

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article L.332-8 du code précité, (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (L.332-8 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (L.332-8 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (L.332-8 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (L.332-8 5°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (L.332-8 6°).

Vu la délibération n°DE-063-2023 du 28 juin 2023 portant modification du tableau des emplois,

Vu la présentation réalisée en commission administration générale/RH, le 7 septembre 2023,

Vu l'avis favorable préalable du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 juin 2023,

Légende bleue :

Considérant la création d'un emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe lors du dernier conseil communautaire, suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel et à sa nomination sur ce grade au 1^{er} juillet 2023, il convient de supprimer son emploi et l'effectif pourvu sur le grade qu'il détenait avant avancement.

Légende verte :

Depuis la dernière mise à jour du tableau des emplois, des nominations d'agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade sont intervenues, il convient de procéder aux suppressions de leur précédent emploi, et d'ajouter l'effectif pourvu dans le grade d'avancement pour chacun d'entre eux.

Légende rose :

Afin de permettre la nomination de deux agents, dont les dossiers présentés au titre de la promotion interne pour une inscription sur la liste d'aptitude aux grades d'attaché territorial et d'animateur territorial, ont reçu un avis favorable du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne le 6 juillet 2023, il convient, pour chacun d'entre eux, de créer un emploi sur le grade d'avancement, dans le tableau des titulaires de la fonction publique territoriale.

La suppression de leurs emplois respectifs sera effectuée lors du prochain Conseil Communautaire après avis du Comité Social Territorial.

Légende jaune :

Considérant la demande d'intégration directe d'un agent de la filière technique à la filière administrative, remplissant les conditions requises et l'avis favorable de la collectivité, il convient de créer un emploi sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe dans le tableau des titulaires de la fonction publique territoriale.

Son emploi actuel sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe sera supprimé lors du prochain Conseil Communautaire, après avis du Comité Social Territorial.

Légende grise :

Considérant le recrutement d'un professeur de Danse au sein de l'Ecole de Musique et de Danse, il convient, dans le tableau des contractuels, d'ajouter 1 emploi pourvu à temps non complet, sur le grade d'assistant d'enseignement artistique.

Légende orange :

Considérant la demande de détachement effectuée par un agent titulaire occupant l'emploi d'instructeur au sein du service urbanisme, et la nécessité de procéder à son remplacement, dans le cas où aucun titulaire ne se porterait candidat sur cet emploi, il convient :

- de créer un emploi sur le grade de rédacteur, à temps complet dans le tableau des contractuels de droit public.

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_075_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, qui prendra effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché territorial	A	4+1	4	0	1 Directrice Action Sociale 1 Directrice Communication 1 Directrice des Ressources Humaines 1 Directrice des Affaires financières
Rédacteur principal 1ère classe	B	3+1	3	0	1 Chargée de mission Leader et dév économique 1 Conseiller de Prévention 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0+1	0	+1 Directrice service PEEJ
Rédacteur	B	3-1	3-1	0	-1 Directrice service PEEJ 2 Instructrices Urbanisme
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion comptable et ressources humaines 1 Conseillère emploi 1 Assistante de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse 1 Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	2+1	0	1 Assistant comptable 1 Assistante de gestion comptable et services techniques +1 Gestionnaire paie/carrière
Adjoint administratif	C	3-1	3-1	0	-1 Gestionnaire paie/carrière 1 Assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_075_2023-DE
 Reçu le 26/09/2023

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Services techniques
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maitrise principal	C	3	3	0	1 Technicien ouvrages 1 Agent d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Agent de maitrise	C	1	1	0	1 Encadrant voirie
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	7	6+1	0	2 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent d'exploitation Voirie spécialisé +1 Responsable du service Patrimoine
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6-1	6-1	1	-1 Responsable du service Patrimoine 2 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent 1 Agent polyvalent du Patrimoine 1 Agent d'entretien
Adjoint technique	C	12	12	0	4 agents d'exploitation Voirie spécialisés 3 Agents d'exploitation Voirie 2 Agents polyvalents du Patrimoine 1 Chef d'équipe voirie 1 Mécanicien Voirie 1 Agent d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1 ^{ère} classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2 Enseignants Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 Archiviste délégué à la protection des données
FILIERE ANIMATION					
Animateur	B	+1			
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	9	9	0	1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP 1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 2 Animateurs
Adjoint d'animation	C	3	3	2	1 Animateur RAM

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_075_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

					2 Animateurs
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	0	1 Educatrices de Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	0	1 Educatrice de Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	1 Assistante éducative Petite Enfance
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	3 Assistantes éducatives Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistantes éducatives Petite Enfance
TOTAL		92 +1+1-1-1 -1+1	88 +1-1 +1-1+1-1	3	
		92	88	3	
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	5	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 Chargé de mission TEPOS 1 Responsable service Urbanisme 1 Responsable Habitat
Rédacteur territorial	B	5+1	5	1	1 Coordonnateur CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle 1 Conseillère socio-administrative 1 Chargée de mission action collective et manager du commerce 1 Animatrice numérique 1 Conseillère socio-administrative

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_075_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

Adjoint Administratif	C	1	1	0	1 Assistant de gestion administrative service urbanisme
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	A	2	2	0	1 Chargée de mission Natura 2000 1 Technicienne Rivière
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Agent de maitrise	C	4	3	0	1 Encadrant Voirie 1 Chef d'équipe Voirie 1 Mécanicien
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} cl	C	1	1	0	1 Chef d'équipe Voirie
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} cl	C	2	2	0	2 Agents d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	5	5	0	4 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent polyvalent du patrimoine
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement artistique	B	8	7+1	5+1	7+1 Enseignants EMD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	1 Enseignant EMD
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	13	13	9	13 Animateurs
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Cadre de santé paramédical	A	1	0	0	
Infirmier en soins généraux	A	1		1	
Educateur de jeunes enfants	A	2	2	0	1 Directrice de Multi Accueil 1 Animatrice RAM
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Agent social	C	5	3	1	3 Assistantes Petite Enfance
TOTAL		63+1	56+1	18+1	
		64	57	19	
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	0	0	0	
TOTAL GENERAL		156	145	22	

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_075_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

► **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et notamment de signer les contrats d'engagements des agents contractuels dans les conditions exposées préalablement.

► **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

The image shows a circular official stamp of the Albret Communauté 47800 Nérac, identical to the one on the left. A black ink signature is written over the stamp.

Publication le : 26 SEP. 2023